

Plan Particulier de Mise en Sûreté Lycée Galilée

Objectif du PPMS

Être prêt à faire face à une situation de crise liée à la survenue d'un accident majeur :

- assurer la sécurité des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours extérieurs,
- appliquer les directives des autorités.

Déclenchement du PPMS

Le Chef d'établissement met en œuvre le PPMS de l'établissement

- Dès l'audition du signal national d'alerte diffusé par sirènes,
- Ou sur demande des autorités (Mairie, Police, Sapeurs-pompiers...)
- Ou de sa propre initiative en cas d'urgence

La décision de levée du PPMS est prise par le Chef d'établissement sur avis des autorités (fin d'alerte).

Modalités d'activation

- La mise à l'abri dans un bâtiment en dur :
 - Une **mise à l'abri simple** - sans confinement (tempête par exemple) ;
 - Une **mise à l'abri améliorée** - avec « **confinement** » (nuage toxique ou radioactif, intrusion, attentat)

- L'évacuation :
 - **primaire** - « **dans l'urgence** » - **vers des points de rassemblement externes** (incendie, alerte à la bombe, mouvements de terrain, inondation brutale...) ;
 - **secondaire** - « **planifiée** » par les autorités : les modalités en sont définies le jour de l'événement par le Chef d'établissement en liaison avec les services de secours (bâtiment par bâtiment, étage par étage, 2 classes par 2 classes...).

RISQUES RETENUS pour le LYCÉE GALILÉE

- Risque TEMPÊTE

Pour la commune de Guérande, seuls le risque d'inondation relative aux eaux marines et le risque de tempête ont été retenus par la Préfecture de Loire Atlantique. L'établissement se situant à une altitude de 50 mètres, le risque marin est quasi nul.

- Risques INTRUSION et ATTENTAT

Risque tempête = Vent très violent

(branches cassées, objets divers s'envolant ou tombant dans la cour ou la rue)

Le Chef d'établissement

- active le PPMS en mode Mise à l'abri simple = sans confinement
- alerte les personnels de la mise en œuvre de la Mise à l'abri simple à l'aide de mégaphones.
- Fait interrompre toute activité d'extérieur exposée aux conditions météorologiques (activité de plein air, récréation...) et regagner les zones de mise à l'abri.
- n'oublie pas d'alerter les personnels encadrant les classes à l'extérieur de l'école pour qu'ils rejoignent un abri en dur le plus proche.

Chaque responsable

- fait fermer portes et fenêtres ainsi que les volets quand ils existent.
- fait renforcer la solidité des baies vitrées en utilisant du ruban adhésif.
- fait ré agencer la salle : éloigner les tables des fenêtres des façades au vent.

Tempête

(bruits d'explosion de baie vitrée, de bris de vitre)

- demander aux élèves de **se réfugier sous les tables**, puis organiser si possible leur transfert vers un autre lieu de mise à l'abri (autre pièce moins exposée, couloir...).

Dans tous les cas le chef d'établissement suit **l'évolution de la situation locale** par

- consultation internet de la carte de vigilance météo
 - <http://www.meteofrance.com/vigilance/>
 - écoute des médias en particulier de France bleu St Nazaire (88.1 Mhz)
- répondeur téléphonique de Météo France: N° 0 892 68 0244

RISQUES INTRUSION OU ATTENTAT

AU DÉCLENCHEMENT DES FAITS OU D'UNE ALERTE

- Analyser l'environnement dès l'apparition de la menace, localiser si possible la zone où se trouve l'individu ou le groupe d'individus afin de déterminer la conduite à tenir : **évacuation ou confinement**.
- Se mettre si possible en contact avec les personnes ressources de l'établissement
- Sinon : Appeler dans la mesure du possible les services de police ou de gendarmerie : décliner sa qualité, décrire la situation le plus précisément possible (localisation, nombre d'individus, type d'armes).
- Rester calme pour ne pas communiquer son stress.

RISQUE INTRUSION ou ATTENTAT = L'ÉVACUATION

- Prendre la sortie la moins exposée et la plus proche.
- Demander le silence absolu
- Suivre les directives des services de secours et des forces d'intervention
- Signaler la localisation des victimes éventuelles
- Signaler l'emplacement du point de rassemblement

RISQUE INTRUSION ou ATTENTAT = LE CONFINEMENT

- Identifier le ou les locaux les plus sûrs à proximité immédiate
- Verrouiller les portes puis se barricader en plaçant des éléments encombrants devant la porte (tables, chaises, bureau...)
- Faire s'éloigner les élèves et personnels des portes, murs et fenêtres
- Leur demander de s'allonger
- Éteindre les lumières, fermer les rideaux, baisser les volets roulants
- Demander un silence absolu
- Faire mettre en silencieux les téléphones portables
- Une fois les personnes confinées, maintenir le contact avec les services de police et de gendarmerie pour signaler la localisation exacte, le nombre de blessés et le nombre de réfugiés
- Rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer
- attendre les consignes des forces d'intervention pour évacuer

PARENTS D'ÉLÈVES

- il ne faut pas venir chercher les enfants au lycée (mise en danger)
- se mettre à l'abri et écouter la radio (France Bleu St Nazaire 88.1Mhz qui diffuse les informations officielles) ;
- éviter de téléphoner pour laisser les lignes libres pour les secours.

FIN DE L'ALERTE

La décision de fin d'alerte est prise par les autorités (ministre ou préfet) et transmise au proviseur du lycée par :

- la gendarmerie,
- le téléphone,
- les services de radiodiffusion,
- le signal national de fin d'alerte (émission continue d'une durée de 30 secondes d'un son à fréquence fixe).

Le chef d'établissement prévient alors l'ensemble des personnels et des élèves placés sous sa responsabilité de la fin du dispositif d'alerte.